



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Bovins

#### Question écrite n° 46303

#### Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la nécessité de reorganiser l'élevage de bovins pour faire face aux effets de l'encephalopathie spongiforme bovine. Le secteur viande bovine s'est dégradé lentement ces quinze dernières années. L'affaire de la « vache folle » a entraîné une réelle crise structurelle. Il s'agit d'un véritable séisme pour les éleveurs dont le revenu est sérieusement affecté, surtout quand il s'agit d'éleveurs spécialisés dont plus de 50 % du revenu provient de la vente des bovins à viande. Il est nécessaire de réformer profondément le secteur. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre, d'une part, pour limiter la production de viande (ce qui sous-entend une limitation des bovins, surtout des vaches allaitantes et des veaux) et, d'autre part, pour encourager l'écoulement du stock de bovins à viande. Il lui demande si une intervention auprès de la Commission européenne ne serait pas à envisager pour lui demander de favoriser l'achat en France de bovins sains en vue de reconstituer le cheptel de la Grande-Bretagne, de la Suisse et d'autres pays touchés par cette maladie.

#### Texte de la réponse

La crise de l'encephalopathie spongiforme bovine a mis à mal toute la filière bovine sans discernement aucun. Même les élevages de vaches allaitantes, production totalement étrangère à toute pratique d'alimentation à l'origine de cette crise, n'échappent pas au marasme. Aussi, toutes les ressources de la réglementation et de la négociation ont été mises en œuvre pour faire face à la situation dramatique que traverse la filière, et notamment pour soutenir le revenu des producteurs. À deux reprises, sous la forte impulsion de la France, le conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne a consenti aux éleveurs des aides exceptionnelles. En juillet 1996, le conseil a consacré 850 millions d'écus, dont un quart (1,4 milliard de francs), pour la France, à l'augmentation des deux primes à l'élevage et à une aide exceptionnelle équivalente pour les bovins mâles non primes. De plus, la France a complété ce dispositif par un effort national de 600 millions de francs, repartis et gérés au niveau départemental, en étroite concertation avec la profession agricole. En octobre dernier, le conseil a, de nouveau, consenti une aide exceptionnelle de 500 millions d'écus. La France, avec 770 millions de francs, en a été le plus large bénéficiaire. De plus, le Gouvernement a complété cet effort communautaire par une aide nationale supplémentaire permettant de porter à un milliard de francs le soutien exceptionnel consenti à l'élevage français. Des mesures de portée plus structurelle ont également été prises, sous l'impulsion constante de la France. Des décisions ont été arrêtées en vue de maîtriser la production et de restaurer la confiance des consommateurs. Il a été décidé au niveau communautaire, en octobre dernier, de réduire d'un million de têtes le cheptel de veaux. Les États membres ont désormais l'obligation de participer à la maîtrise de la production bovine en mettant en place au moins l'une des deux mesures suivantes : ouverture de la possibilité pour les opérateurs de retirer de la production des veaux de moins de vingt jours, moyennant une prime à la transformation - c'est d'ailleurs ce que la France fait depuis le 9 octobre 1996 - et attribution d'une prime pour la commercialisation précoce des veaux. Enfin, dans les circonstances exceptionnelles actuelles, l'identification et l'étiquetage des viandes revêtent une importance capitale pour restaurer la confiance des consommateurs. Actuellement, deux projets de règlement sur l'identification des bovins et l'étiquetage des viandes sont en

discussion au niveau du conseil des ministres de l'agriculture. La France, qui souhaite un étiquetage minimal obligatoire, a appuyé avec constance cette démarche de transparence et d'harmonisation des réglementations qui seule permettra de rétablir au plus vite la confiance du consommateur. Néanmoins, ces projets, pour lesquels le Parlement européen doit rendre son avis lors de sa session plénière le 20 février prochain, ne vont pas assez loin. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de mettre en place, au niveau national et sans attendre l'harmonisation européenne des réglementations, en pleine concertation avec les représentants des professionnels et des consommateurs, l'information transparente que les consommateurs sont en droit d'exiger. Toutes les décisions importantes adoptées depuis le début de la crise n'en ont pas pour autant rétabli l'équilibre du marché. C'est pourquoi la France a demandé et obtenu qu'une refonte profonde de l'organisation commune des marchés de la viande bovine soit inscrite au programme de travail des ministres européens de l'agriculture en 1997. La Commission européenne a pris l'engagement de déposer ses propositions devant le conseil dans les six mois qui viennent, le conseil devant lui-même décider avant la fin de 1997. La France saura maintenir sur la Commission européenne et ses partenaires la pression nécessaire pour que les échéances prévues soient respectées. En ce qui concerne la reconstitution du cheptel en Grande-Bretagne et en Suisse, les représentants de l'élevage français se révèlent tout à fait actifs. Mais en ce domaine, il paraît difficile d'intervenir autoritairement dans un pays, quand bien même fait-il partie de l'Union européenne. C'est la qualité des produits français qui doit s'imposer d'elle-même.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascallon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46303

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6528

**Réponse publiée le :** 17 février 1997, page 801